

Adresse de l'administration du district de Fougères qui transmet le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la prise de la rebelle Toulon, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du district de Fougères qui transmet le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la prise de la rebelle Toulon, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 535-536;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36645_t2_0535_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

vétérans et une nombreuse troupe de citoyens à cheval se sont rassemblés sur la place d'armes, c'est de là que toute cette colonne s'est mise en marche au milieu des cris et des mouvements d'allégresse les plus universels et les mieux prononcés pour faire le tour de l'intérieur de la ville en chantant des hymnes analogues à la circonstance et faites pour exprimer l'attachement inviolable dont la commune est pénétrée pour les intérêts de la patrie et les succès de notre révolution. Dans cette promenade civique a été portée une représentation de la ville de Toulon qui a été, à la fin de la fête, jetée dans un feu de joie qui a terminé cette cérémonie où l'union, la fraternité générale et la gaieté la plus sincère n'ont pas cessé de régner un instant et même de redoubler à chacune des poses que l'on a faites aux cris mille fois répétés de : Vive la Montagne ! Vive nos braves défenseurs et frères d'armes ! Autour de la représentation on remarquait les inscriptions suivantes :

Embrasons de nos mains l'image de Toulon
Pour avoir reconnu les Anglais pour leurs maîtres

Et jusqu'à leur nom
Périssent ainsi tous les traîtres

Autre :

Honorer nos héros et punir nos rebelles
Est le premier devoir de ceux qui sont fidèles

Autre :

Satellites gagés des cruels despotes
Abaissez votre front devant nos sans-culottes

Autre :

Honneur à nos succès
Notre courage est invincible
Il n'est rien d'impossible
A la vaillance des Français

Autre :

Ne comptez pas sur vos conquêtes
Barbares ennemis de notre liberté
Votre défaite et votre adversité
Seront pour nous la plus belle des fêtes

Notre colonne patriotique s'est d'abord rendue sur la place du marché où la municipalité profitant de cette occasion avoit fait planter et pour la même cause un peuplier vivace consacré à l'égalité : l'inauguration de cet arbre symbolique s'est faite avec vénération et avec cette fraternité dont il est l'emblème, une citoyenne a chanté les couplets suivants :

Air : Mon enfant (bis) du droit du seigneur

Par nous, présage favorable
arbre naissant
allez croissant
Avant peu votre doux ombrage
De tous aura l'attachement
De nos faits... instruisez nos fils d'âge en âge
Heureux par nos nouvelles lois
Ils viendront sous votre feuillage
Entendre et bénir nos exploits... (bis)

Air : Vous qui de l'amoureuse ivresse.

L'orgueil et le faste du trône
ont tout gâté
Nous encensions sous la couronne
l'iniquité
Pour bannir ce monstre perfide
de tout côté
Prenons pour compagne et pour guide
L'égalité
L'égalité

La citoyenne alors a embrassé respectueusement l'arbre de l'égalité. Toute l'assemblée en fait autant en criant Vive l'Egalité, puis tous les citoyens se sont jetés dans les bras les uns des autres en reconnoissant avec tendresse le besoin absolu de cette première base de notre constitution datée par la nature, la justice et la raison.

La promenade a ensuite repris son cours, elle s'est arrêtée en station dans plusieurs carrefours et s'est ensuite rendue sur la place de la Révolution où elle a renouvelé son inauguration de l'arbre de la Liberté dont le temps et les intempéries avoient plusieurs fois fait appréhender la destruction. Cet arbre a été aussi remplacé par un peuplier vivace, une citoyenne s'est avancée et a chanté les couplets suivants.

Air : Mon enfant (bis)

L'ancienne forêt de Dodonne
rendoit des oracles divins
Rome, Athènes et Lacédémone
la consultoient sur leurs destins
Dans ces lieux
Sous vos yeux
Cet arbre adorable
Doué de plus nobles pouvoirs
ne nous contera nulle fable
mais nous apprendrons nos devoirs (bis)

Air : L'amour est un enfant trompeur

Liberté doux present des dieux
Dont le retour enivre
de combien de mépris affreux
ta faveur nous délivre
périssent tous les ennemis
celui qui ne sent pas ton prix
n'est pas digne de vivre... (bis)

La citoyenne a embrassé l'arbre de la liberté et tous les spectateurs en ont fait autant en criant : Vive la liberté ! Vive la Convention, Vive la Montagne, Vive la République.

Pour allumer le feu de joie qui devoit terminer cette fête une citoyenne a chanté :

Air : Il pleut, il pleut bergère

En fêtant leur victoire
Illustrant leurs exploits
de nos fils, de leur gloire,
nous acquittons les droits
de nos bons volontaires
imitons les ardeurs.
Au feu ! au feu ! mes frères
qu'il embrase nos cœurs.

Le feu étant allumé, on a jeté au milieu des chants d'allégresse, dans les flammes la représentation de la ville de Toulon et c'est ainsi que cette fête un peu précipitée a été conduite et terminée par trois charges de canons.

b

[Fougères, 16 niv. II. Au présid. de la Conv.] (1)

« Citoyen Président,

Nous t'adressons le procès-verbal de la fête que nous avons faite à l'occasion de l'éclatante victoire remportée sur la rebelle Toulon. Les

(1) F^{17D} 1008^D, pl. 1, p. 1613.

peuples trouveront dans cette victoire un exemple à jamais mémorable de ce que peuvent des républicains, des hommes libres. Nous te prions, Citoyen président, d'offrir à l'assemblée, cet hommage de notre dévouement, et de l'empressement que nous avons mis à célébrer le décadi et la reprise de Toulon.

DELACROIX (*agent nat. prov.*), JAMIN, CLAUSTRAYE, BARON.

[P.V. de la fête du 10 niv. II]

Tous les corps constitués et la garde nationale de la commune de Fougères, empressés de satisfaire à l'invitation du citoyen Beaufort, général divisionnaire de l'armée des côtes de Cherbourg, se sont réunis pour célébrer l'éclatante victoire remportée sur les esclaves des rois, la reprise de Toulon, cité aussi coupable que malheureuse, puisque ses enfants ont déchiré le sein de la mère patrie et qu'elle a été souillée par des atrocités sans nombre.

Cette fête vivement sentie par les cœurs républicains dont la jouissance étoit doublée par la destruction totale des brigands de la Vendée, a été célébrée le 1^{er} décadi du mois nivose.

Un jour sans nuage, un soleil pur éclairait la cérémonie. Précédé d'une musique guerrière qui exécutoit les airs chéris qui conduisent les républicains à la gloire, le général Beaufort a dirigé les mouvements de la garde nationale, des braves volontaires de l'armée de Cherbourg et de la brillante cavalerie de la Seine-Inférieure; toutes les évolutions ont été exécutées avec cette exacte précision qui fait l'éloge des chefs.

Les filles ont (sic) parti de la place d'armes à midi précis, et au sortir de la parade, elles se sont portées dans tous les quartiers de la ville et se sont arrêtées sur le coteau de la grande route de Rennes; coteau précieux qui rappeloit aux âmes révolutionnaires la montagne chérie, l'inébranlable appui de notre Convention nationale.

De ce poste qu'on quittoit à regret, les bataillons et les escadrons se sont repliés sur la ville et rangés dans la grande rue en ordre de bataille, le général a fait part des avantages remportés par les armées républicaines. La confiance qu'il inspire et son énergie, portoient l'enthousiasme dans l'âme de tous les assistants. Le citoyen Knef administrateur du directoire du département et commissaire civil, a prononcé un discours très applaudi et analogue à la circonstance, et l'hymne civique a été chanté et répété par la musique; les cris redoublés de Vive la République se sont fait entendre et la fête s'est terminée par l'ordre du général qui a fait défiler les troupes et reconduire les autorités constituées à la maison commune au bruit d'une musique guerrière.

8

Le comité de surveillance de la section de la fraternité de Lisieux fait part à la Convention nationale de la célébration de la fête de la raison faite par les sections et les autorités constituées de cette commune, aux cris de *vive la République! vive la Montagne!* et de l'envoi au district de 54 marcs 7 onces 2 gros d'argenterie provenant des ci-devant confréries.

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité de sûreté générale.

9

Les commissaires nationaux Dorfeuille et Millet envoient à la Convention nationale l'exemplaire d'une adresse qu'ils ont faite aux habitants d'Armes-Commune, ci-devant Saint-Etienne. A leur voix le peuple s'est réveillé; et la manufacture d'armes, qu'ils ont trouvée dans une affreuse détresse, va reprendre une nouvelle vigueur.

Ils ont demandé aux représentants du peuple à Commune-Affranchie, de mettre en réquisition et de leur envoyer tous les ouvriers en fer. Pour augmenter leur zèle, disent les commissaires, nous mangerons à la même gamelle. A la prochaine décade nous guillotinerons en effigie le pape et les émigrés, qui nous font la guerre (2).

(Applaudissements.)

«Citoyens, ont-ils dit, votre commune est chargée de l'honorable emploi de fabriquer ces tubes qui, dans les mains des enfans de la patrie, doivent envoyer la mort aux ennemis de la République. Qu'il est sublime! qu'il est sacré ce travail des habitants d'Armes-Commune! La Convention nationale en a proclamé l'importance par un décret qui exempte de la réquisition les jeunes citoyens occupés dans vos ateliers. Répondez donc de toutes vos forces à l'attente de la nation; que le génie de l'industrie multiplie vos bras, que l'amour de la patrie double vos forces; encouragez, instruisez ceux que la sainte liberté excite à manier le marteau et la lime. L'armée attend, la République commande».

Ce langage a produit sur les cœurs républicains tout l'effet qu'on pouvoit en attendre; les ouvriers, dont l'ardeur sembloit s'être rallentie, se sont tout à coup réveillés; les ateliers anciens ont repris leur activité, et de nouveaux ont été ouverts sur la place publique. On y travaille avec ardeur à la destruction des tyrans (3).

Insertion au bulletin (4).

10

La société populaire de la commune de Déols, département de l'Indre, formant aujourd'hui une réunion de plus de cent républicains, sollicite un local pour y tenir ses séances; elle demande à la Convention de lui accorder le presbytère pour cet usage.

Insertion au bulletin (5), et renvoi au comité des domaines.

11

Le citoyen Besnadou, lieutenant au 2^e bataillon du 102^e régiment, annonce qu'il a remis

(1) P.V., XXX, 33. B⁴ⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(2) P.V., XXX, 33. Mention dans M.U., XXXVI, 60; J. Sablier, n° 1093; J. Paris, n° 388; J. Fr., n° 486; Ann. patr., p. 1736; C. Eg., p. 179.

(3) Audit. nat., n° 487.

(4) B⁴ⁿ, 3 pluv. (suppl^t).

(5) P.V., XXX, 34. B⁴ⁿ, 3 pluv. (suppl^t).